



REPUBLIQUE FRANCAISE

7003

DEPARTEMENT DES YVELINES

**FERMETURE ANNUELLE
DES BOULANGERIES 2022**

Le Maire de Mantes-la-Jolie,

Vu l'article L.2212-2, alinéa 8 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les arrêtés préfectoraux des 15 mai 1952 et 18 mars 1953, réglementant la fermeture des boulangeries à l'occasion des congés annuels et la circulaire préfectorale du 22 avril 1995 publiée au Journal Officiel du 4 mai suivant,

Considérant les propositions des intéressés,

Considérant la nécessité d'assurer le ravitaillement normal en pain de la population à toute période de l'année,

ARRETE :

ARTICLE 1 : Les dates de fermeture des boulangeries de la Ville de Mantes-la-Jolie, pour les mois de juillet, août et septembre 2022, sont les suivantes :

CENTRE VILLE :

Boulangerie Les Douceurs de Mantes	42 rue Nationale	Pas de fermeture
Boulangerie Au Pain de Chailli	45 rue Nationale	du 01/08 au 29/08/2022 inclus
Boulangerie Pains et délices du Palais	21 avenue de la République	du 01/08 au 22/08/2022 inclus
Boulangerie La Malouine	44 avenue de la République	du 24/07 au 31/07/2022 inclus
Boulangerie La Fontaine	16 rue Thiers	du 04/07 au 02/08/2022 inclus
Boulangerie A la Pointe du Pain	6 place du 8 mai 1945	du 29/07 au 15/08/2022 inclus

Boulangerie Eclats de Saveur	11 rue Porte-aux-Saints	non communiqué
Boulangerie Maison Guitton	13 boulevard Duhamel	du 08/08 au 29/08/2022 inclus
Boulangerie Marché au Blé	4 place du Marché au Blé	pas de fermeture
Les Jumeaux Gourmands	16 rue de Chanzy	du 04/07 au 18/07/2022 inclus

GASSICOURT :

Boulangerie L'Ami du Pain	166 boulevard du Maréchal Juin	Pas de fermeture
---------------------------	--------------------------------	------------------


VAL FOURRE :


Boulangerie Flasch Pains	Rue Antoine Lavoisier	non communiqué
Boulangerie L'Excellence	17 boulevard Sully	du 07/08 au 21/08/2022 inclus
Boulangerie Le Grand Point Chaud	Place du Commandant Bouchet	non communiqué
Boulangerie Hollanda	Centre Commercial Mantes 2	non communiqué
Boulangerie El Barraca	Centre Commercial Mantes 2	non communiqué
Boulangerie Isra	Centre Commercial Mantes 2	non communiqué
Boulangerie Le Palmier D'or	7 Rue Denis Papin	non communiqué
Boulangerie Bouchnafa Houria	22 Allée Val Sully	non communiqué
Boulangerie Guerrida	18 rue Jean Baptiste Corot	non communiqué

ARTICLE 2 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de 2 mois à compter de sa notification.

ARTICLE 3 : Le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté dont copie sera transmise au contrôle de légalité et notifié aux intéressés.

Fait à Mantes-la-Jolie, le **24 JUN 2022**

Le Maire,

 Raphaël COGNET



Accusé de réception en préfecture 078-217803618-20220624-ARV-7003-AR Date de télétransmission : 24/06/2022 Date de réception préfecture : 24/06/2022 notifié le 27 JUN 2022 Certifié EXECUTOIRE LOIS 82-213 DU 02/03/1982 et 82-623 du 22/07/1982
